

Débat d'orientation budgétaire 2014 Intervention d'Hervé WILLER (Energie nouvelle pour Heillecourt)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous n'allons pas revenir sur les principes et les objectifs du débat d'orientation budgétaire (DOB). C'est un exercice obligatoire et nous avons bien compris depuis 5 ans que vous le considérez comme tel puisqu'aucun projet important réalisé ou engagé pendant ce mandat n'a fait l'objet d'une programmation pluriannuelle sérieuse. Je rappellerai seulement le dérapage financier de la salle de l'Espinette, l'improvisation de la gestion des dossiers du terrain de foot synthétique, des terrains de l'EPFL et de la restauration scolaire. Sur ce dernier dossier, vous avez sorti du chapeau l'an passé la nécessité d'une remise aux normes et d'une extension motivée par la fréquentation et les besoins d'accueil des enfants de 3 ans que vous avez soudainement re-découverts.

Bien entendu, ce n'est pas pour ce dernier DOB du mandat que nous allons vous faire grief de ne pas vous projeter au-delà de l'année à venir.

Toutefois, certains éléments présentés au passage comme des évidences ou des vérités méritent un commentaire.

Chaque année, vous nous jouez la petite musique de « la pression fiscale mesurée » et de l'« endettement modéré ».

Comme chaque année, nous nous sentons obligés de vous rappeler que Heillecourt n'est pas une principauté et que nous dépendons fortement du Grand Nancy.

Ainsi, la taxe d'habitation payée par tous les Heillecourtois au Grand Nancy (sa part représente aujourd'hui 75% du total) a augmenté de presque 25 % depuis 2008. Vous êtes Vice-président du Grand Nancy depuis 2008, vous avez approuvé ces augmentations et les Heillecourtois se demandent parfois où passent ces impôts, surtout depuis le fiasco technique et financier du tram et les péripéties de la mise en place du nouveau réseau Stan.

Nous pouvons aussi évoquer l'endettement puisque celui-ci, certes stable à Heillecourt grâce aux recettes exceptionnelles de 1,4 million € engrangées pendant ce mandat et à votre rétropédalage sur l'acquisition des terrains EPFL, il faut le rappeler, dépasse la coquette somme de 2 350 € par habitant du Grand Nancy. Depuis 2008, la dette est passée de 500 millions € à 660 millions €, soit une augmentation là aussi de 30%. Les Heillecourtois sont

donc endettés comme tous les Grands-nancéiens et c'est bien une partie de leurs impôts qui servira à rembourser cette dette.

Je vous ai entendu vous plaindre de la baisse programmée en 2014 et 2015 des dotations de l'Etat aux collectivités (3 milliards € en 2015). En effet, les collectivités locales sont mises à contribution dans l'effort de redressement des comptes publics dont personne ne peut ignorer la situation. Précisons simplement : lorsque l'Etat verse 41,5 milliards € de dotation globale de fonctionnement aux collectivités en 2013, l'argent ne tombe pas du ciel, c'est aussi de la dette en plus. Il va donc falloir serrer les boulons budgétaires et tailler dans les doublons, pour ce qui nous concerne, entre les communes et le Grand Nancy. Le mode de gouvernance du Grand Nancy n'a, semble t-il, pas permis jusqu'à présent de tirer toutes les conclusions en matière d'économies d'échelle liées aux transferts de compétences depuis bientôt 15 ans. Les effectifs de catégorie A de la filière administrative et de contractuels du Grand Nancy ont encore augmenté de 30% depuis 2007. Sans remettre en cause le travail de la majorité des personnels concernés, il est tout de même légitime de s'interroger sur les raisons d'une telle inflation, dès lors que les effectifs correspondants des communes sont restés stables. Il va donc falloir sérieusement s'attacher à réviser certaines organisations et missions en recherchant une réelle mutualisation qui ne pourra être trouvée que dans un climat de confiance. Et pour ce faire, projetons-nous un peu, il faudrait sans doute changer certains hommes, et en l'occurrence je ne parlerai pas de femmes dans ce cas précis. Cela va déjà commencer par la limitation, prévue par la loi, du nombre de vice-présidents au Grand Nancy (de 21 actuellement à 14 après les élections de mars 2014) : il y aura ainsi moins de tentation de partage des domaines de compétences pour satisfaire des égos et se créer des obligés. Le moment est donc venu d'apprendre à gérer mieux à tous les niveaux.

Enfin, s'agissant du Fonds de compensation de la TVA, vos informations ne sont pas à jour puisque la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté la revalorisation du taux à 15,761% contre 15,482% actuellement pour tenir compte de la hausse de la TVA à 20%.

Vous avez également évoqué la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dont la réussite est, avec les élections municipales, l'enjeu de l'année 2014.

Justement, je me souviens vous avoir fait une offre de service lors de ce même débat d'orientation budgétaire en janvier 2013 quant à la réflexion et à la concertation à mener. Vous avez bien entendu accepté pour aussitôt organiser à la hussarde deux réunions dites de concertation mais dont le résultat était connu par avance dès lors qu'aucune réflexion construite n'avait préalablement été menée. Ne voulant pas être accusé de polémique sur un sujet aussi important qui devrait faire consensus, je vous ai dit préférer m'abstenir de tout commentaire sur ce mode de concertation et son résultat présentés lors du conseil municipal

du 12 mars dernier. A l'époque, nous partagions néanmoins votre intention, tout en demandant le report de la mise en place à la rentrée 2014, de commencer le travail de réflexion rapidement pour préparer un projet éducatif. Un groupe de travail devait être constitué. Nous n'avons connaissance d'aucune réunion de ce groupe de travail entre mars et novembre.

Et comme cela était prévisible, l'Education nationale demande alors aux maires d'avancer sur ce dossier dans la perspective des élections municipales qui auront lieu entre-temps. Vous convoquez donc, au beau milieu des vacances scolaires de la Toussaint, une nouvelle réunion dite de concertation pour le mardi de la rentrée. Elle débouche sur un mauvais compromis concernant les horaires de classe qui ne satisfait qu'à la préoccupation de la durée de la pause méridienne pour mieux gérer la cantine. Ces horaires sont donc fixés en totale contradiction avec l'esprit de l'aménagement des temps de l'enfant et ne s'inscrivent dans aucune ébauche de projet éducatif. Finalement, la seule chose préparée dans ce dossier est le volet communication avec l'invitation du correspondant de l'Est républicain qui n'hésite pas à titrer, à l'issue de la réunion, que « la décision est prise ». Vos adjointes annoncent aussi dans les conseils d'école que ces horaires feront l'objet d'une délibération du conseil municipal le 26 novembre. Or, nous sommes le 26 novembre et cette délibération n'est pas à l'ordre du jour. Pourquoi ? Tout simplement parce que la concertation conduite sans orientation, sans mettre tous les sujets sur la table et en voulant faire croire qu'on fait sans vouloir vraiment faire donne le résultat prévisible : un véritable cafouillage.

Il se trouve que des parents un peu mieux informés que d'autres et soucieux d'une mise en œuvre dans l'intérêt des enfants s'interrogent très légitimement, au delà du résultat des horaires fixés, sur votre méthode de concertation et les objectifs visés. Nous les comprenons car depuis le mois de février, nous vous avons surtout entendu dire que c'était compliqué, que cela allait coûter 100 000 € par an à la commune, nous avons même lu dans le dernier compte-rendu de la commission éducative sous forme de rappel qu'il n'y a « pas d'obligation pour la municipalité de mise en place d'activité ». En réalité, et c'est bien notre inquiétude partagée avec celle des parents, vous ne savez pas où vous allez, ni comment faire. Nous nous permettons de signaler que la circulaire du ministère de l'Education nationale du 6 février 2013 donne pourtant quelques pistes et cite les conseils d'école comme instances compétentes pour proposer des projets d'organisation du temps scolaire. Les conseils d'école sont bien des instances reconnues et des parents élus y siègent, en présence de l'équipe éducative et de la municipalité. Pourquoi ne pas les avoir sollicités pour engager une véritable concertation avec les parents et les enseignants, non pas sur les différentes visions des chronobiologistes ou, comme je l'ai scandaleusement entendu, sur le bien-fondé de la sieste des petits de l'école maternelle, mais sur les modalités d'organisation de la journée

des enfants, en différenciant par exemple l'école maternelle et l'école élémentaire, dans le cadre défini par l'Education nationale.

Une concertation, c'est d'abord présenter un cadre, poser tous les sujets sur la table, sans a priori, explorer des pistes, proposer des solutions, et faire des arbitrages avec comme objectif central l'intérêt de l'enfant.

Cette réforme a pour objectif de modifier l'organisation de la semaine et de la journée des enfants et c'est une aberration de vouloir reconduire le système existant en le modifiant le moins possible.

Vous n'hésitez pas à brocarder le coût de la prise en charge des enfants que vous évaluez à 100 000 €. Rappelons tout de même que la suppression de la demi-journée d'école du samedi matin en 2008 a généré des économies pour la commune et que l'Etat et la CAF subventionnent les activités qui doivent être mises en place.

Dans les communes environnantes où cette réforme des rythmes scolaires a été engagée dès septembre, les municipalités se sont fortement impliquées. Cela ne signifie pas faire tout seul dans son coin mais montrer aux différents acteurs qu'on prend l'initiative et qu'on veut aller de l'avant. C'est ce que les parents attendent des élus car nous sommes là pour cela même si, nous en convenons, il est difficile de satisfaire tout le monde. Alors raison de plus pour travailler dans la transparence et en engageant rapidement une réelle concertation avec les conseils d'école qui sont des instances prévues pour cela. Un esprit d'ouverture et un peu d'audace ne font parfois pas de mal.